

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DGRI 23** Aide d'urgence (50.000 euros) à la Croix-Rouge Française pour une intervention d'urgence au Mozambique suite au passage du cyclone IDAI

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention de 50.000 euros à la CROIX-ROUGE FRANCAISE, sise au 98 rue Didot, 75694 Paris Cedex 14 ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère commission, Madame Célia BLAUDEL et Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 3e commission, et par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e commission, co-rapporteurs ;

Délibère

**Article 1** : Une subvention d'un montant de 50.000€ est attribuée à la CROIX-ROUGE FRANCAISE, sise au 98 rue Didot, 75694 Paris Cedex 14, pour son intervention d'urgence au Mozambique ;

**Article 2** : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets annexes de l'eau, chapitre 011, article 6743, exercice 2019, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**